



Index égalité

femmes - Hommes

2025

UES BERNARD JEAN FLOC'H : 94 points sur 100

Ecart de rémunération : 39 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 20 points sur 20

Ecart de promotions : 15 points sur 15

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : 15 points sur 15

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 5 points sur 10

CAP Solutions Culinaires : 94 points sur 100

Ecart de rémunération : 39 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 35 points sur 35

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : 15 points sur 15

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 5 points sur 10

VIANDES CLERMONT : 79 points sur 100

Ecart de rémunération : 39 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 25 points sur 35

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : 15 points sur 15

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 0 point sur 10

Nous nous engageons à garantir une stricte égalité des taux d'évolution salariale en renforçant le cadrage managérial sur la neutralité des critères et en instaurant un suivi statistique systématique des augmentations individuelles.

LOUDÉAC VIANDES : 94 points sur 100

Ecart de rémunération : 40 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 35 points sur 35

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : Incalculable

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 5 points sur 10

LE SALOIR DU PÉRIGORD : 95 points sur 100

Ecart de rémunération : 40 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 35 points sur 35

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : 15 points sur 15

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 5 points sur 10